

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Relative au permis d'aménager déposé par la SA Aéroport sur le site de l'Aéroport Montpellier Méditerranée pour la création de 9 lots sur deux sites distincts :

Par arrêté municipal n° 108 du 21 mars 2017, Monsieur Le Maire de la Commune de MAUGUIO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager déposé par la SA Aéroport Montpellier Méditerranée.

A cet effet, Monsieur Jean Pierre DEBUIRE, Ingénieur ESGM, architecte DESA, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MAUGUIO, siège de l'enquête du **mercredi 12 avril 2017 - 8h00 au vendredi 12 mai 2017 -17h00**.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00, le public pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse suivante :

Mairie de Mauguio-Place de la Libération-BP20-34132 Mauguio

L'étude d'impact est une des pièces du dossier ainsi que les avis de l'Autorité environnementale et du Département de l'Hérault.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme DUMAS, Directrice du Pôle de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ou Mme ROBERT son adjointe - tél : 04 67 29 05 01.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie de Mauguio, aux heures et dates suivantes :

- **Mercredi 12 avril 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 26 avril 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 12 mai 2017 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter du 13 juin 2017, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Mauguio. L'autorité compétente qui pourra adopter la décision d'approuver le dossier au terme de l'enquête sera le Conseil Municipal de MAUGUIO.